

ASSISTANCE TELEPHONIQUE

Aides financières

↳ Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A)

Prendre contact avec le Département, Centre Médico-Social, Pôle de la Solidarité afin de constituer un dossier ou de rajouter ce service si vous bénéficiez déjà de cette aide.

Coordonnées : 49 Boulevard Elemir Bourges
04 100 MANOSQUE
04.92.70.17.50

↳ Aides de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les personnes retraités du régime général)

- Aide pour la sortie d'Hôpital à demander directement à l'hôpital
Apporte un panier de biens et de services (Aide ménagère, portage des repas à domicile, Téléalarme, petit appareillage...) pouvant aller jusqu'à 1 800 € sur 4 mois.
Destinée aux personnes qui ne bénéficient pas de l'A.P.A.
- Le Plan d'Aide Personnalisée (P.A.P)
Destinée aux personnes qui sont autonomes (GIR 5 ou 6).
Apporte un panier de biens et de services (Aide ménagère, portage des repas à domicile, Téléalarme, petit appareillage...) pouvant aller jusqu'à 3000 € / an.

Se renseigner directement auprès de cet organisme.

↳ Crédit d'impôt

Pour les personnes imposables, une réduction d'impôt ou crédit d'impôt peut vous être accordée dans le cadre des aides accordées pour l'emploi d'un salarié à domicile.

Fournir les factures au moment de la déclaration de revenus ou demander une attestation de paiement à la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon.